

## Fiche Métier

### DIRECTEUR·TRICE D'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

(Autre dénomination : proviseur·e)

#### COMPÉTENCES

##### Savoirs

- Connaissances du système éducatif de l'Enseignement Agricole, des services de l'État dans l'agriculture, de leur fonctionnement et de leurs acteurs
- Connaissance du monde agricole
- Notions juridiques, économiques et réglementaires
- Notions techniques agricoles

##### Capacités

(savoir-faire et savoir-être)

- Intégrer les principes du management participatif
- Analyser les situations, mener réflexion prospective et prendre des décisions stratégiques
- S'ouvrir et collaborer avec le milieu professionnel extérieur
- Gérer de multiples situations
- Sens aigu des responsabilités
  - Animer des groupes
  - Sens de la diplomatie
  - Sens des réalités
- Empathie et tolérance
- Goût du contact avec les jeunes

#### ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

##### Localisation

Établissement Public Local

##### Particularité du métier

##### Conditions de travail

- Demande une disponibilité importante pour les astreintes de présence (soirées, WE...), les relations publiques...
- Responsabilité morale et pénale envers les usagers (sécurité des personnes, élèves mineurs...)

##### Évolutions professionnelles envisageables

Chef·fe de service SRFD / DRAF / chargé·e de mission en central / inspecteur·trice, fonction publique territoriale

\* EPL : établissement public local  
5 missions : formation (initiale, continue), coopération internationale, animation du milieu rural, expérimentation et développement, insertion (scolaire, sociale, professionnelle)

#### MISSION

**Concevoir et diriger la mise en œuvre des stratégies de développement répondant aux missions de la loi d'orientation\* et tenant compte des particularités contextuelles du territoire.**

**Gérer le fonctionnement de l'EPL**

#### ACTIVITÉS

##### ■ DÉFINITION ET PILOTAGE DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT

- Concevoir une stratégie d'établissement en consultant et réunissant des interlocuteurs internes et externes
- Définir la politique d'orientation et de développement qui en découle, à partir d'une analyse des besoins, des problématiques, des rapports de force, des partenariats possibles et des moyens disponibles
- Consulter et associer les équipes et partenaires autour de cette politique
- La décliner en axes prioritaires et la traduire en actions
- Organiser, déléguer et animer le travail nécessaire à la mise en œuvre, avec une stratégie fonction des individus
- Mettre en place des indicateurs pour évaluer, sur le plan quantitatif et qualitatif, les activités de l'établissement
- En analyser les résultats et décider des actions correctives à mettre en œuvre

##### ■ MANAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

- Assurer la gestion administrative et financière de l'établissement
- Gérer les équipes techniques, administratives et pédagogiques
- Entretien d'un dialogue social avec les personnels et gérer les éventuels conflits
- Animer les conseils de l'établissement (conseils d'administration, de classes...)
- Évaluer la satisfaction des usagers
- Rendre compte aux instances hiérarchiques (conseil d'administration, inspection, ministère...)

##### ■ DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS EXTÉRIEURS

- Mettre en place et entretenir les relations avec les organismes institutionnels et professionnels
- Participer aux évolutions stratégiques du milieu professionnel, aux évolutions de l'enseignement...
- Assurer une veille des appels d'offres des collectivités territoriales, des organismes professionnels...
- Bâtir des alliances régionales (avec les entreprises, les partenaires de l'Éducation Nationale, le conseil régional...)
- Représenter l'EPL dans toutes instances et manifestations
- Piloter des actions de communication vers l'extérieur
- Assurer la promotion de projets au service de l'EPL

##### ■ ACTIVITÉS TRANSVERSALES

- Participer à des réunions régionales ou nationales (tous les lycées par ex.), à des jurys, à des groupes de travail...
- Entretien de relations avec ses pairs et travailler en réseaux